

A VOUS DE DEBROUSSAILLER!

Après, il est trop tard.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment en zone boisée ou à moins de 200m d'une zone exposée au risque d'incendie:

DEBROUSSAILLER EST PLUS QU'UNE OBLIGATION, C'EST UNE PROTECTION

Renseignez-vous, pour vous, pour vos voisins

Une plaquette d'information précisant les modalités réglementaires du débroussaillage est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Vous pouvez également obtenir cette plaquette ainsi que tout autre renseignement complémentaire sur demande au 04 93 59 49 42

Quand débroussailler ?

Le débroussaillage doit être effectué de préférence avant le 1-juin et au plus tard avant le 1-juillet, dernier délai réglementaire.

Les sanctions :

Si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral du 19 juin 2002 portant obligation de débroussaillage autour de l'habitation, vous vous exposez notamment à une amende de 30 000€ (art. L. 332-9.2 du code forestier) et à des poursuites judiciaires.

En cas d'incendie :

- Appelez le 18 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un portable et restez calme.
 - Donnez votre nom et votre adresse précise, le quartier ou le lieu-dit du départ du feu.
 - Indiquez le meilleur itinéraire pour y parvenir au plus vite.
 - Précisez :
 - la couleur de la fumée,
 - le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre.
 - votre numéro de téléphone pour que les sapeurs-pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information.
- Ne raccrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements et restez sur place jusqu'à l'arrivée des secours.

Adresses utiles :

• S.D.S. Service Départemental d'Incendie et de Secours
140, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. 99
06271 Villefrance-Loubet CEDEX - Tél. 04 93 22 76 00

• O.N.F. Office National des Forêts
82, route de Gassin - B.P. 5206
06205 Nice CEDEX 3 - Tél. 04 93 18 51 51

• D.D.T.M. Direction Départementale des Territoires et de la Mer
B.P. 2003
06201 Nice CEDEX 3 - Tél. 04 93 72 72 72



PRÉVENIR L'INCENDIE

Débroussailler
une nécessité et une obligation.



Ville de Saint-Jeannet
Porte des Baous
www.saintjeannet.com



SAINT-JEANNET
Porte des Baous

